

compliquer les choses. C'est là un "élément artificiel" qui n'existe pas au Moyen-Orient ni en Afrique australe. "Nous devons essayer d'empêcher ce facteur extérieur de susciter des désaccords régionaux impossibles à apaiser, désaccords qui pourraient mener à des affrontements plus graves." Les participants ont convenu que la "volonté de dialoguer" est nécessaire, mais que "la capacité de vouloir" doit aussi exister. La question qui se pose est la suivante: "Tous les intervenants sont-ils libres d'exprimer leur propre volonté?" D'autres spécialistes du maintien de la paix ont convenu que "la volonté politique" et les accords sont essentiels. Sans eux, les mesures propres à accroître la confiance (MPAC) risquent d'être "nuisibles et de faire naître de faux espoirs si l'on s'en sert avec cynisme".

Le processus de Contadora: mesures de sécurité et vérification

En définissant les MPAC comme étant des "mesures par lesquelles chacune des deux parties assure à l'autre qu'elle respecte les accords conclus" et qu'elle ne prépare aucun acte d'agression, les propositions formulées par le groupe de Contadora en matière de sécurité, dans le projet de traité de juin 1986, constituent une "gamme remarquable de MPAC". On peut toutefois définir plus largement les MPAC pour cerner d'autres types de mesures (économiques et humanitaires) figurant dans le projet de traité susmentionné.

En ce qui concerne la sécurité, le projet de traité contient des clauses par lesquelles les signataires s'engagent à ne pas recourir directement ou indirectement à la menace ou à l'agression; d'autres clauses limitent les manoeuvres pouvant être exécutées le long des frontières, la taille des forces armées et le nombre des troupes et des conseillers étrangers pouvant être présents dans les pays visés; le traité définit par ailleurs des mesures visant à prévenir le trafic des armes et à interdire à qui que ce soit de soutenir des forces rebelles et des terroristes. Un représentant du gouvernement canadien a résumé les dispositions détaillées qui concernaient toutes ces questions (voir en annexe le texte des propositions qui, dans le projet de traité de Contadora, ont trait à la sécurité).

En ce qui regarde la vérification, des équipes d'inspection relativement petites pourraient être affectées dans chaque pays. Grâce à la technologie, il est possible de réduire le nombre de personnes nécessaires sur place, et c'est là un aspect important aux yeux des gouvernements que la taille des groupes d'observation préoccupe. En Amérique latine, on se montre très prudent au sujet du concept de maintien de la paix (surtout s'il suppose une présence militaire). L'Amérique latine n'a pas oublié ce à quoi "le maintien de la paix" a donné lieu en République dominicaine en 1965. "Il importe de